

"Les garanties du plan Schuman..." dans Luxemburger Wort (17 avril 1951)

Légende: Le 17 avril 1951, à la veille de la signature par les Six du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort souligne les enjeux du plan Schuman pour la construction européenne.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 17.04.1951, n° 107; 104e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Schumanplan-Garantien", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_garanties_du_plan_schuman_dans_luxemburger_wort_17_avril_1951-fr-104ad01d-96f3-4f10-8c97-1e81c9ec7e94.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Les garanties du Plan Schuman...

Aucune presse européenne n'a débordé d'enthousiasme au sujet du Plan Schuman. Toutefois, en ce qui concerne l'appréciation de la nouvelle institution, beaucoup de journalistes spécialisés dans les questions économiques cherchent le juste milieu entre un pessimisme exagéré et un optimisme imprudent. Alors que les pessimistes émettent des doutes quant à la réalisation du plan, les optimistes soulignent les aspects positifs du nouveau projet.

Aucune nette résistance politique au plan n'est décelable à l'exception de l'opposition farouche des socialistes de la RFA, dirigés par le social-démocrate Schumacher. Bien que cette opposition relève essentiellement de raisons politiques, on peut aussi s'attendre à des contestations d'ordre syndical dans les rangs politiques des autres pays au moment de la ratification du plan par les parlements. Et cela tout particulièrement dans les pays qui voient comme un danger la nécessité de réduire les coûts au sein du Marché commun. Une période transitoire de cinq ou de sept ans maximum est certes prévue pour la coordination des différentes situations économiques, mais même cela ne garantit pas que la coopération bénéficiera à toutes les industries du charbon et de l'acier.

En ce moment, les ministres des affaires étrangères des six pays participant au Plan Schuman sont en train de donner une forme définitive à l'accord. Ils se sont déjà mis d'accord sur la composition de l'autorité supranationale, en tenant compte des souhaits des pays du Benelux, ce qui constitue déjà une garantie qui devrait faciliter la suite de la procédure dans les parlements. Il semble pourtant que l'obstacle principal à la réalisation du projet soit l'opposition qu'il faudra surmonter dans les différents parlements, en particulier au Bundestag allemand. Toutefois, dans les autres pays aussi, différents groupes feront sentir leur hostilité envers le plan via l'organe de médiation ou par des courriers adressés au Parlement.

Ce n'est qu'à l'occasion de ces débats que l'opinion publique aura un meilleur aperçu des garanties et des dangers contenus dans le plan. Ce n'est qu'à ce moment-là que les experts, qui se sont plongés pendant un an dans les textes du Plan Schuman à Paris, prendront la parole pour dévoiler à leurs compatriotes les garanties qu'ils ont obtenues pour leur économie nationale au cours des négociations.

Naturellement, nous nous intéressons avant tout à ce que le Plan Schuman nous apportera. En disant cela, nous pensons exclusivement aux intérêts que le pays a dans la réalisation du projet, et bien des inquiétudes exprimées dans les milieux directement concernés nous semblent secondaires. Nous ne nous querellons pas pour des vétilles, pour des entreprises nationalisées ou privées.

Nous espérons seulement que le plan donnera naissance à une union économique partielle de l'Europe occidentale, qui entraînera une rationalisation des industries clés, une croissance de la production en général, et par conséquent une augmentation du niveau de vie. Aujourd'hui, le plan a de quoi plaire à tout le monde. Les adeptes du néolibéralisme y trouveront le principe de la libre concurrence et les adeptes de l'interventionnisme y trouveront celui de la planification. La concurrence par la planification. C'est tout à fait nouveau! Demain ce sera peut-être: la nationalisation par la rationalisation et l'harmonisation des coûts. C'est tout à fait concevable. Et si le plan venait à se concrétiser, ce ne serait nullement une catastrophe.

En attendant, la bonne conjoncture actuelle est importante pour le démarrage du plan, car elle facilite le processus d'adaptation. Dans les années à venir, la Haute Autorité devra s'occuper avant tout de la répartition. Elle devra freiner la concurrence plutôt que l'encourager. Dans l'immédiat, une limitation de la production est tout à fait hors de question. La hausse des prix provoquée par la conjoncture facilite l'adhésion au plan, même pour nous qui travaillons avec des prix de revient relativement élevés. Dans d'autres pays, cette situation initiale particulièrement avantageuse permettra aux entreprises fonctionnant avec des coûts élevés par manque de modernisation de se lancer dans le processus d'adaptation.

La future suppression des droits de douane, indispensable pour l'harmonisation du marché, nous touchera peu, car les droits de douane ad valorem que nous percevons sont très bas et, par ailleurs, le nombre de nos importations concernées est insignifiant.

En outre, vu la structure unilatérale de notre économie, nous ne serons que très peu affectés par les conséquences que le pool du charbon et de l'acier pourrait avoir pour les secteurs économiques directement concernés. En revanche, l'adaptation de ce secteur va diminuer le fossé qui sépare les prix agricoles des prix industriels, ce qui facilitera l'incontournable processus de modernisation de notre agriculture.

Il est donc plutôt question de garanties que de dangers.